



TERR EBONNE.—Une affaire de famille.

ce. Le Dr. Martel le poursuit comme si Raymond était un sarrasin.

Raymond a promis à la première assemblée de donner l'explication de ce que c'est que la parole d'honneur;

LAPRAIRIE

La candidature de M. Charlebois est de plus en plus ferme, malgré le vent que le bonhomme Monet voudrait déchaîner. *In aeternum* Monet voudrait se faire passer pour un conservateur. Le "Charivari" n'y croit rien; il sait au contraire de source certaine, que M. Monet a un Rosaire dans ses pôches.

VERCHERE.

Le parti libéral a forcé M. Daigle à résigner; et a dédaigner, M. le Capitaine Voligny de Contrecoeur, pour prendre M. Brousseau, l'organisateur de la persécution contre l'Hon Juge Loranger.

M. Brousseau se présente dans le comté de Verchère pour se faire battre par le populaire M. Brillon.

RICHELIEU.

M. Mathieu a le bonheur d'avoir une petite opposition pour rire. C'est un M. Pierrot, Bergeron, M. D., qui fait la campagne.

YAMASKA.

Il y a lutte pour faire passer le temps à Wurtele, et satisfaire le petit grain de vengeance, de M. le syndic officiel Gladu, qui jouit d'une popularité de six pouces dans le beau comté d'Yamaska.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE JACQUES CARTIER.

MESSIEURS,

Césaire St. Pierre, écuyer, avocat substitut et resubstitut du Procureur-Général de Québec, brigue vos suffrages. Vous aurez le droit de connaître sa vie politique et tout le menu bagage de sa vie publique. Pour aujourd'hui, demandez-lui de vous dire lre pourquoi il n'aime pas le "tablier"; c'est une question importante pour vous MM., vous devez y tenir.

2e. Demandez-lui ensuite pourquoi il était conservateur le 2 mars dernier, et pourquoi, il devenait rouge, le 4 mars aussi dernier.

Votre humble serv.

CHARIVARI.

UNE FARCE.

M. Calisse Dugas s'est déclaré indépendant à Hochelaga, mardi dernier. C'est pour mieux dire, le 1er mai prochain; après sa défaite MM. les électeurs, je vous l'ai dit, je suis indépendant de vous; Pardon Calisse, vous êtes un des dépendants de Joly, le Suisse.

OPINION.

Le "Charivari" a été consulté par M. Joly sur la question des listes électorales. Comme la science ne peut pas s'accorder avec l'ignorance volontaire, le "Charivari" n'a pu s'entendre avec les "aviseurs ordinaires du Joli Seigneur." La clause 84 de la 38 Victoria, c. 7 est la loi qui gouverne le cas actuel. Le "Charivari" n'a eu qu'à "la lire pour la comprendre," et il a l'honneur d'y référer, c'est M. M. Dunbar et Holt; dont l'ignorance est grande dans Québec.

M. Calisse Dugas, qui est avocat, et qui veut aussi lui être aviseur de Luc 1er a donné sa petite opinion sur les listes. Le jeune Calisse prétend que la liste de 1875 devait lui servir à Hochelaga; Voici son objectif, si je pouvais prendre 2,000 voix de majorité à St. Henri, je courrais une grande chance de ne pas perdre mon dépôt de \$200.00, mais quoi faire? la loi est contre nous; O Luc, qui vous êtes déclaré au-dessus de la loi, et de la constitution du pays; secourez-nous, sauvez-moi!

S'adresser pour tout ce qui regarde la rédaction et l'administration du "Charivari" à J. LESSARD, éditeur-proprétaire, 16, rue St. Vincent.